

PREFET DU CALVADOS

Direction départementale des
Territoires et de la Mer
Calvados
Service eau et biodiversité
10 Boulevard Général vanier
CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

Nom Prénom :

Adresse :

Tel :

Dossier suivi par : M HELIE
Tél. : 02.31.43.17;74
Fax : 02.31.44 59 87

COMPTE RENDU DES OPERATIONS DE REGULATION A TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISES POUR LA CHASSE AU VOL D'ANIMAUX CLASSES NUISIBLES

A Tir : pour la période du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 30 juin 2018

Au vol : de la date de clôture de la chasse du pigeon en 2018 jusqu'au 30 juin 2018

⇒ Date de l'autorisation préfectorale :

⇒ N° de l'autorisation préfectorale .. :

➤ **ATTENTION** : Il convient de renseigner précisément la nature des dommages occasionnés par les espèces régulées, à savoir le lieu de régulation, le type et la surface de culture détruite, le nombre d'animaux régulés par espèces, ainsi que le montant financier des dommages.

Ces données contribuent à la motivation de la demande préfectoral de classement des animaux de ces espèces en tant que nuisibles auprès du ministère en charge de la chasse (classement triennal, article R.427-6 du code de l'environnement)

Espèce	Communes de régulation	Cultures concernées	Surfaces détruites	Estimation dégâts (en €)	Nombre de Pigeon détruites
Pigeon Ramier

A adresser IMPERATIVEMENT au plus tard le 30 septembre 2018

Soit par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer du Calvados service eau et nature 10 Boulevard du Général Vanier CS 75224 CAEN Cedex 4 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : ddtm-se@calvados.gouv.fr

A, le
(signature)